

L'Écho de Saint Hilaire



La source du lavoir s'est fait une beauté. Elle a offert son eau limpide et fraîche à bien des humains qui ont fait notre village. Son murmure accueille les nouveaux habitants en leur souhaitant la bienvenue.

Si vous l'écoutez et la respectez, vous entendrez bien des histoires passées et à venir.



élus(e)s à une réserve en matière de communication.

Le mandat s'achève donc. Les élu(e)s ont dû faire face au chamboulement territorial, sans précédent, conséquence de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Aujourd'hui les périmètres des compétences ne sont pas encore aboutis. A cela il faut ajouter la baisse notable des dotations de l'état qui a affaibli considérablement les moyens d'action des communes ; la suppression de la taxe d'habitation est un élément supplémentaire d'incertitudes quant aux finances locales.

Dans ce contexte, la municipalité a tout mis en œuvre pour la réussite des objectifs qui vous avaient été présentés il y a déjà 6 ans. Notre démarche, notre fonctionnement, nos relations avec vous, nos choix d'équipements, nos interventions dans les structures intercommunales, notre recherche de la maîtrise financière, ont traduit notre volonté de respecter nos engagements. Nous reviendrons plus tard sur le bilan lors d'une expression conforme à la réglementation citée plus haut.

Les 15 et 22 mars prochains vous voterez donc, pour le renouvellement du conseil municipal.

Les élu(e)s et vous, devons nous donner le temps de préparer au mieux cette échéance. En effet, les 4/5^{ème} de l'équipe majoritaire ne sollicitera pas un nouveau mandat pour des raisons personnelles liées à la vie professionnelle, à la vie familiale, à la disponibilité, à la santé et à l'âge notamment en ce qui me concerne.

Dans ce contexte et sans attendre l'échéance, l'équipe majoritaire entend favoriser les engagements pour la commune.

C'est dans cette optique qu'une réunion publique est programmée pour le lundi 7 octobre prochain sur le thème : la commune de demain. Cette réunion sera l'occasion d'apprécier ensemble les enjeux pour la commune et l'intercommunalité et de définir l'engagement citoyen pour les relever.

Cette démarche participative sera garante, j'en suis convaincu, d'une continuité partagée par toutes et tous.

L'énergie qui se dégage de notre village, en pleine croissance, peut être appréciée dans l'engagement associatif, dans la mobilisation et la compétence de ses services, dans le soutien des partenaires publics et dans le développement économique porté par les artisans, commerçants et agriculteurs. Cette énergie est un élément positif et de confiance pour l'avenir de la commune.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Le maire, André Morère

SOMMAIRE

▶ LE MOT DU MAIRE	2	▶ TRAVAUX	7
▶ CR CONSEILS MUNICIPAUX	3	▶ VIE LOCALE	8 à 11
▶ BUDGET	4-5	▶ VIE ASSOCIATIVE	12 à 15
▶ URBANISME	6	▶ VIE PRATIQUE	16-17
		▶ EN BREF	18-19

COMPTES RENDUS APPROUVÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- autorise M. le Maire à signer le contrat de souscription d'un prêt relais de 307 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées afin de financer la construction de la salle polyvalente
- autorise M. le Maire à signer le contrat de souscription d'un prêt long terme de 308 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées afin de financer la construction de la salle polyvalente
- décide d'adhérer et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatif aux services de télécommunication pour les membres du groupement de commandes du Muretain agglomération
- accepte que le Muretain agglomération soit désigné comme coordinateur du groupement ainsi formé

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 4 février 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve l'installation d'un nouveau conseiller municipal : M. Jacques Moalic en remplacement d'un conseiller démissionnaire : Fabien Tropis
- approuve le programme des IOP de la plaine sportive ainsi que le devis et le financement présenté,
- sollicite le Conseil départemental et le Conseil régional pour financer l'opération et décide que la part restant à charge de la commune sera prélevée sur les fonds communaux
- approuve les statuts de la communauté de communes le Muretain agglomération au 1^{er} janvier 2019 tels que présentés
- approuve l'Avant Projet Définitif de la construction de la salle polyvalente
- valide les modalités de restitution de la compétence ATSEM (patrimoniales, financières, de personnels) aux seize communes de l'ex communauté d'agglomération du Muretain au 31 décembre 2018
- valide les modalités de restitution de la compétence Restauration (patrimoniales, financières, de personnels) aux vingt-six communes du territoire au 31 décembre 2018

- adhère au groupement de commandes relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et des services associés
- vote une enveloppe financière annuelle prévisionnelle de 8 000 € en faveur du SDEHG pour la réalisation dans les meilleurs délais de travaux inopinés relevant de sa compétence
- valide l'indice terminal des indemnités des élus à compter du 1^{er} janvier 2019
- approuve la convention de mise à disposition des services entre la commune et le Muretain agglomération pour l'entretien des voiries communales hors chemins ruraux, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 11 mars 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve la désignation du cabinet Paysage pour la réalisation des modifications du PLU de la commune
- décide de prescrire la 2^{ème} modification du PLU
- approuve la demande de relevé topographique avant la réalisation des travaux de réfection de la voie romaine

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- valide le partenariat en vue de la mise en œuvre d'un Espace de Vie Sociale et accepte le versement de 10 000 € pour le fonctionnement
- approuve le compte administratif, de gestion et affectation du résultat 2018
- approuve le budget 2019
- décide de voter pour 2019 les taux des taxes : 13,48 %, pour la taxe d'habitation, 17,31 %, pour le foncier bâti, 93,18 % pour le foncier non bâti
- approuve le recrutement d'un agent technique pour pallier les besoins du service et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Les Conseils municipaux sont publics, chacun peut y assister librement.



L'ÉCHO DE SAINT HILAIRE

Publication de la mairie de Saint Hilaire - 31410 - Tél. 05 34 46 01 90 - mairie.sthilaire31@wanadoo.fr - Directeur de la publication : André Morère - Conception rédaction : Monique Salamon - Maquette et mise en page : Estelle Fontaine - Photos : Mairie - Associations - Impression : Imprimerie Cazaux à Muret. Tirage : 750 exemplaires. Remerciements aux élus, à tout le personnel de la mairie et du Muretain Agglomération, et à l'ensemble des associations pour leur soutien et leur aimable participation à la réalisation de cette publication.

Ce budget a été réalisé sur les bases d'un échange en réunion de travail de la commission des finances le 28 mars 2019.

Il a été voté le 8 avril 2019 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Une note de présentation synthétique est consultable sur le site web : mairie-sthilaire31.fr. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en

maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,

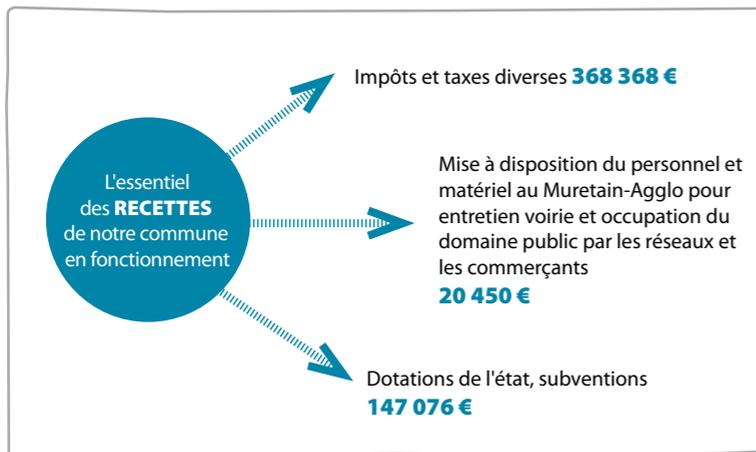
- de contenir la dette en ne dépassant pas le seuil autorisé d'endettement,
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région et de l'Etat, chaque fois que possible.

La section fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune : **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, ainsi qu'à diverses subventions.

Les trois principaux types de recettes de la commune :



Le taux des impôts locaux pour 2019, voté par le Conseil municipal, augmente de 1%.

- Taxe d'habitation : 13,48 %
- Taxe foncière sur le bâti : 17,31 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 93,18 %.

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2019 est de **345 050 €**.

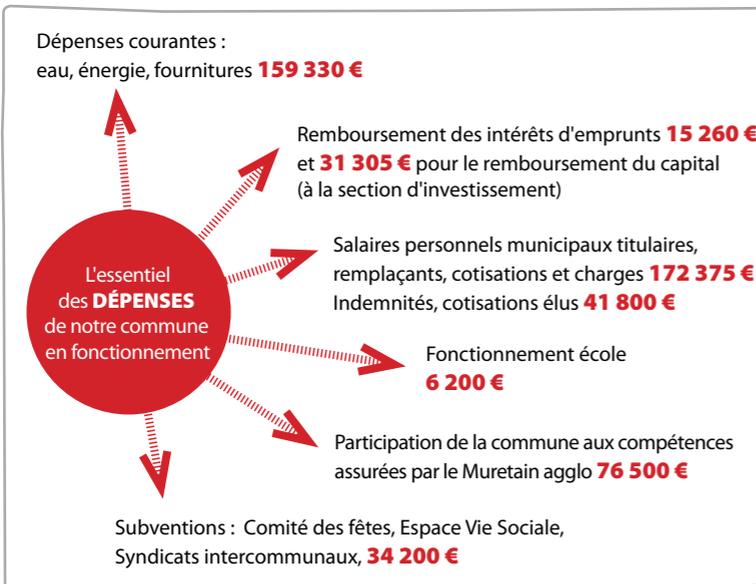
Les recettes de la section de fonctionnement inscrites au budget 2019 s'élèvent à 543 594 €. Il convient de rajouter 408 764 € représentant le résultat de fonctionnement reporté, ce qui donne un total des recettes de fonctionnement de 952 359 €.

Les charges à caractère général : 159 330 €

L'attribution de compensation versée au Muretain Agglomération : 76 500 € représentent la moitié des dépenses de fonctionnement.

L'augmentation des charges à caractère général par rapport à 2018 est due principalement à la provision faite sur les crédits relatifs à l'énergie électrique (régularisation de facturation à venir suite au changement de prestataire) et à l'augmentation des crédits inscrits pour les travaux (changement pneus du camion et du tracteur, entretien des toitures et maintenance diverses...)

Les charges de personnel : 172 375 €
Les autres charges de gestion courante : 91 063 € représentent l'autre moitié.

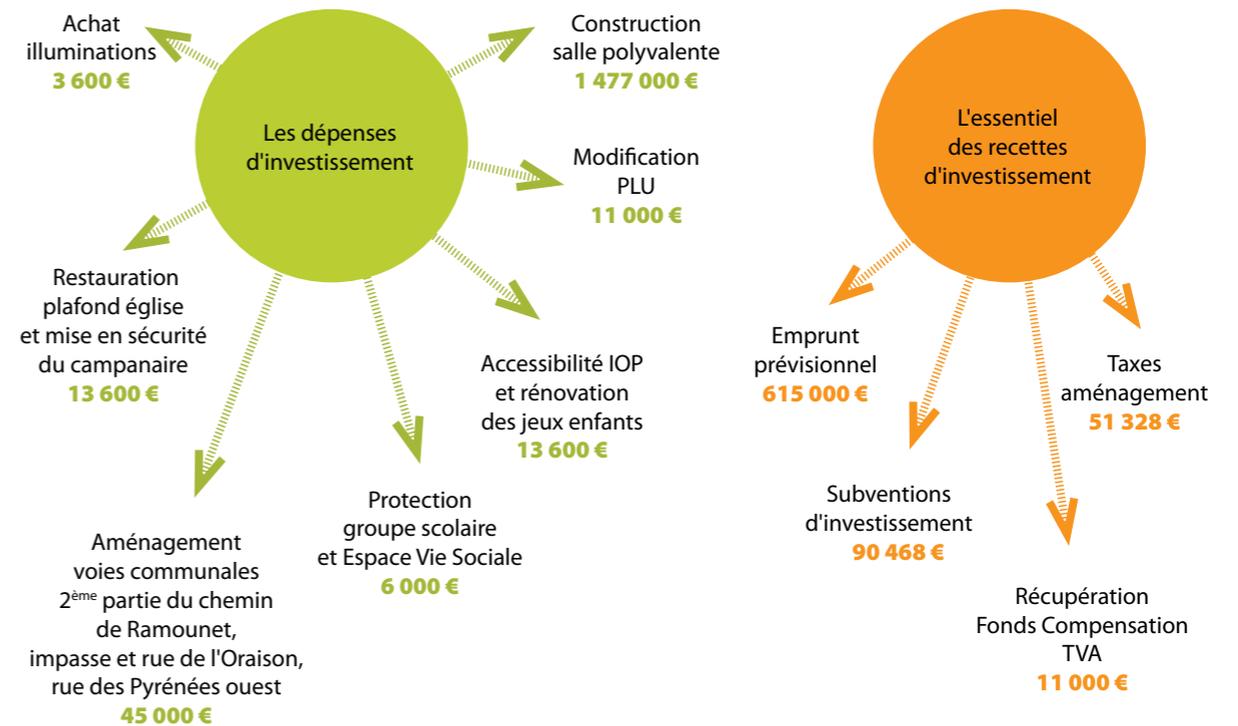


Concernant les charges de gestion courante, il est à noter qu'à partir de cette année les compétences pour le service à table de la cantine scolaire, les ATSEM (assistantes maternelles) et l'entretien ménager, sont transférées aux communes après avoir été la compétence du Muretain

Agglomération. Ce transfert donne lieu à de nouvelles charges de fonctionnement pour les communes (fluides, assurances bâtiments...). Elles seront compensées par une atténuation de l'attribution de compensation versée au Muretain Agglomération.

Le budget communal 2019 en dépenses et recettes s'équilibre à 952 359 € au titre du fonctionnement

La section investissement



En recettes, deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxes d'aménagement)
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissements retenus, par exemple des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la mise aux normes accessibilité des bâtiments et lieux publics...

L'équilibre de la section d'investissement s'élève à 1 703 955 €

Il est réalisé par un virement de la section fonctionnement de 429 191 € et d'opérations d'ordre entre sections pour 8 140 € ainsi que du report de solde à réaliser 2018 de 498 827 €.

Modification du PLU

Après la validation du Conseil municipal au cours duquel la discussion a été largement ouverte aux habitants présents, après la réunion publique organisée pour présenter les raisons et les objectifs de la modification, les travaux de rédaction ont commencé. Sui-

vront la consultation des services dont l'avis est nécessaire et l'enquête publique qui devrait démarrer en octobre prochain. L'approbation de la modification devrait intervenir en fin d'année.

Salle polyvalente

PREMIERS COUPS DE PIOCHE

Souhaitée depuis fort longtemps par les habitants de St Hilaire, la demande d'une salle polyvalente était un des projets porté par l'équipe municipale élue en 2014. Sa conception a été réalisée par le bureau d'Architecture Guilbert. Le marché de travaux a été validé par le Conseil municipal le 1^{er} juillet dernier.

Les lots ont été pourvus sauf celui de l'équipement scénique.

Surface de la grande salle 289 m² - du hall d'accueil 82 m² - de l'office 26 m² - des 2 salles de rangements 26 et 24 m². Possibilité d'une extension future.

Le montant des travaux (hors équipe-

ment scénique), options comprises (sécurisation des accès intérieurs et extérieurs) s'élève à 1 172 541 € HT. Les travaux de terrassement sont programmés courant août.

La construction devrait durer douze mois soit une livraison du bâtiment attendue pour septembre 2020. ■



L'église



- Reprise des enduits extérieurs > **Coût : 3 179 € TTC**
- Mise en conformité du parafoudre > **Coût : 3 409 € TTC**
- Etanchéité des ouvertures trèfle et croix et construction d'une plateforme pour accéder à la tourelle du clocher > **Coût : 3 060 € TTC**



Des travaux urgents imprévus consécutifs à la chute des plâtres d'une partie du plafond de l'église ont été également réalisés > **Coût HT : 1 800 €**

Location d'une nacelle pour accéder aux plafonds > **Coût : 805 € TTC**

Subvention du Conseil Départemental : **2 796 €**

Les jeux enfants

Prenant en compte les rapports des visites de sécurité, l'aire de jeux a été clôturée et sécurisée notamment par l'apport de couches de graviers plus fines

> **Coût : 2 980 € TTC**



Le lavoir

Embellissement du lavoir suite au contentieux de récupération de la source. Débit de la source : 11 litres/minute

> **Coût : 1 152 € TTC**



Le point déchets verts

Nettoyage du point déchets verts avec évacuation des gravats

> **Coût : 720 € TTC**



Le Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est l'institution locale de l'action sociale. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Les ressources du CCAS lui sont propres et son budget est autonome par rapport au budget municipal. Les moyens financiers propres au CCAS sont néanmoins relativement limités. Les recettes sont constituées en majorité d'une subvention de fonctionnement versée par la commune, de dons de particuliers à l'occasion de mariages, et d'une partie du montant des concessions des cimetières.

Les missions du CCAS durant ce mandat ont consisté :

- à accueillir du public en demande d'informations sociales,
- à participer à l'instruction de dossiers de demandes d'aide sociale légale (APA, MDHP, RSA),
- à proposer des dispositifs d'aide sous forme de prestations (aides financières, paiement d'impayés de loyers ou de factures) en lien avec l'assistante sociale,
- à accompagner les personnes fragiles dans le cadre du plan canicule

ou grand froid mis en place par la Préfecture. Les quelques 25 seniors âgés de plus de 70 ans qui ont fait la demande d'inscription sur le registre du fichier du plan canicule sont ainsi visités à domicile par les membres du CCAS, qui leur remettent des bouteilles d'eau et s'informent de leur état de santé,

- à prendre le relais de l'aide à domicile du SIAS Escaliu pour le portage de repas lorsque celui-ci ne peut se déplacer lors de fortes intempéries,
- à assurer le lien entre des personnes fragilisées et le CCAS et la mairie (deuil, perte d'emploi, problèmes financiers).

Les dossiers instruits ont concerné essentiellement des seniors pour des demandes d'APA, d'obligations alimentaires pour personnes en maison de retraite, des demandes de stationnement auprès de MDPH ainsi que des demandes d'aides de personnes seules ou monoparentales en baisse de ressources conséquentes.

Dans la prévention de l'isolement et du renforcement du lien social le CCAS propose des animations :

- "Le café du jeudi", un moment de partage et de convivialité ouvert à tous le 1^{er} jeudi du mois à 14h où chacun peut passer un moment de bonne humeur, à l'occasion de discussions, de parties de cartes, d'un loto, ou autour d'un café et de pâtisseries à partager. Il est animé par le club de l'Amitié et accueille toute personne qui souhaite faire de nouvelles rencontres, ou rompre son isolement, de manière ponctuelle ou régulière.
- En fin d'année le CCAS convie les aînés de plus de 70 ans à un goûter et un spectacle gratuit où les plus de 75 ans reçoivent leur colis de Noël, et où tous passent un moment chaleureux ensemble.
- Et en matière de prévention, le CCAS a organisé en cours d'année une réunion publique sur les addictions aux écrans.



Le goûter, décembre 2018

Solidarité

André Morère et Geneviève Déjean ont participé à la délégation de l'association des Saint Hilaire de France qui a fait don de la somme de 8 000 € à la commune de St Hilaire de l'Aude suite aux inondations catastrophiques survenues les 14 et 15 octobre 2018 dans le département de l'Aude. Le CCAS de St Hilaire a contribué à hauteur de 1 000 €.

Ci-contre les mots de remerciements du Maire de la commune de Saint-Hilaire de l'Aude, Jean-Louis CARBONNEL, 11 mars 2019.

"Monsieur Le Maire, Cher Collègue,

Je vendredi 8 mars, j'ai eu le plaisir de vous accueillir dans ma commune. Mon équipe municipale et moi-même avons été très touchés par votre venue et nous tenions à vous faire part de nos plus sincères remerciements pour cet élan spontané de solidarité dont vous avez fait preuve à l'égard de notre commune.

Les efforts et le temps déployés pour aider notre village sont inestimables et ne donnent que plus de valeur à votre don...."



De gauche à droite 1^{er} rang : Mme Lydie Thiébaud et Olivier (Amicale des St-Hilaire de France et du Canada), M. Jean-Louis Carbonnel maire de St-Hilaire de l'Aude, André Morère et Geneviève Déjean



Un extrait de la lettre de remerciements du Maire de Paris, Anne HIDALGO, le 6 mai 2019, après le message de soutien adressé par notre commune suite à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

"Monsieur Le Maire, Cher Collègue,

Votre message de sympathie suite au terrible incendie qui a ravagé la cathédrale Notre-Dame de Paris, le 15 avril dernier, m'a particulièrement touchée et je tiens à vous en remercier chaleureusement. Face à ce drame, les nombreux témoignages de soutien venus du monde entier vont droit au cœur des Parisiens et les aident à surmonter leur immense peine.

Si l'histoire de Notre-Dame est intimement liée à celle de Paris, nous mesurons plus que jamais aujourd'hui, à travers les messages tels que le vôtre, que cette cathédrale fait partie du patrimoine de l'humanité..."

La Haute-Garonne passe à la vitesse supérieure

Le département de la Haute-Garonne s'est engagé avec force pour apporter un Très Haut Débit accessible à l'ensemble des Haut-garonnais.e.s.

Haute-Garonne Numérique, Syndicat Mixte Ouvert, créé en 2016 pour déployer les solutions d'accès au Très Haut Débit réunit le Conseil Départemental, les Communautés d'agglomération du Muretain et du SICOVAL et 14 Communautés de communes.

Il bénéficie du soutien financier de l'Etat, de la Région Occitanie et inscrit ses actions dans le cadre fixé par le plan "France Très Haut Débit" adopté par l'Etat.

Dès sa création, Haute-Garonne

Numérique a engagé une première phase de déploiement pour l'ensemble des communes du département qui ne disposent pas d'un débit suffisant (hors Toulouse Métropole, Muret, Plaisance-du-Touch et Ramonville Saint-Agne ou interviennent les opérateurs privés).

Pour la commune de Saint-Hilaire, le déploiement de la fibre pour le raccordement au Très Haut Débit internet est prévu de juin 2020 à mai 2021. ■



Le coup de gueule d'un Saint Hilairien

Aujourd'hui, on dispose de plusieurs déchetteries sur le territoire de l'agglomération, de récup' verres et de bornes textiles sur le parking de l'école, et depuis récemment de bornes papiers sur plusieurs lieux de la commune.



Je désespère du manque d'éducation et de respect. Des trottoirs sont constamment occupés par des voitures, les abords du conteneur à verre sur le parking près de l'école est régulièrement envahi par des dépôts sauvages de déchets, des poubelles demeurent sept jours sur sept sur les trottoirs et des sacs jaunes sont de sortie n'importe quel jour de semaine, et je ne parle pas des chiens mal élevés qui laissent leurs "autographes" n'importe où. Et ce n'est pas seulement le cas sur Saint-Hilaire que l'on constate ce type de situation.

Et un degré supplémentaire dans

la bêtise est atteint quand certains mettent le feu au sapin situé dans un bac sur le parking de l'école et que ce feu attaque la partie bois de ladite école.

Pour rappel, quelques-unes de ces incivilités sont passibles de sanctions. Faut-il en arriver à toucher le porte-monnaie pour les faire cesser ? Comment peut-on encore voir cela alors que des campagnes de communication sont faites régulièrement sur le tri, jusque dans nos boîtes aux lettres ?

Avant d'abandonner des déchets déposés n'importe où, rappelez-vous :

- que c'est un manque de respect pour les personnels de collecte et les employés municipaux de la commune qui sont chargés de la propreté et de l'entretien du village,
- qu'ils enlaidissent le village, polluent et rendent le paysage moins attractif pour tous, habitants comme personnes de passage,
- que notre village grandit, qu'il y fait bon vivre, et que c'est à chacun d'entre nous d'y mettre du sien afin que cela continue. Le respect des règles de vie en société est l'affaire de tous. ■



Carton laissé au pied d'un conteneur par un/une gagnante qui n'a pas les félicitations de la commune de ses habitants. L'adresse ayant été soigneusement effacée souligne que le geste a été réalisé en pleine conscience !

Grand nettoyage de printemps 2019

Le 23 mars dernier, pour la 5e année consécutive, l'association «les Amis de Saint-Hilaire» a organisé l'opération «grand nettoyage de printemps». Chemins, bords des routes, berges de la Louge ont été arpentés pour ramasser des déchets de toutes sortes. Regroupés en petites équipes de 4 ou 5, ce sont plus de 30 personnes, adultes et enfants, qui se sont portés volontaires pour quadriller la commune.

Dès le début de l'après-midi, sous un beau soleil printanier, tous se sont attelés à la tâche. Un énorme bric-

à-brac : canettes, bouteilles (verre et plastique), sacs (plastiques et papiers)... ce sont plus de 120 kg de déchets qui sont collectés. Chacun se disant toutefois qu'une prise de conscience était nécessaire pour que le bourg reste propre. L'opération s'est, toutefois, déroulée dans la bonne humeur, tous satisfaits d'avoir accompli une bonne action.

Dans l'après-midi un «quiz» sur l'environnement a été proposé aux enfants. Récompensés par l'enseigne MacDo Muret, ils ont reçu en cadeau un certificat de citoyenneté,

un jus de pommes et une portion de pommes fraîches coupées en petites tranches.

Pour les grands aussi, après l'effort, le réconfort. Un copieux goûter offert par la municipalité a été dégusté ; gâteaux, boissons fraîches sans oublier la centaine de crêpes préparées par Isabelle.

André Morère, maire de Saint-Hilaire, 2 adjointes mais aussi l'association de Pêche, la section «Rando» du Foyer Rural, le Comité des fêtes, les Amis de Saint-Hilaire et les habitants du village ont participé à l'opération. Un grand merci à Michel pour le prêt de sa camionnette, il fallait bien ramasser les sacs remplis de déchets !

Les organisateurs remercient tous les participants et donnent rendez-vous l'année prochaine pour la 6e édition. Il est cependant essentiel de sensibiliser, habitants et voyageurs de passage à ne pas jeter par négligence ou par incivilité leurs déchets sur le territoire de la commune. ■

Les volontaires engagés dans le nettoyage de la commune



Installation de nichoirs sur la commune

Le Muretain Agglo est un territoire riche de ses espaces naturels et agricoles, mais le territoire n'échappe pas à l'appauvrissement de la biodiversité.

On le sait, l'enjeu est de taille : les équilibres écologiques et climatiques sont les garants de la qualité de vie des habitants dans les prochaines décennies.

En lien avec le déséquilibre des écosystèmes, conséquences de la raréfaction d'habitats naturels, de l'urbanisation, de la pollution, on observe sur le territoire l'apparition de troubles liés à la présence excessive de certaines espèces invasives comme les moustiques, les chenilles processionnaires du pin, les frelons

asiatiques, les pigeons, la pyrale du buis et même la grande faune sauvage (sanglier, chevreuil).

Au regard de ce contexte, le Muretain Agglo a démarré en 2019 une action concrète, avec la société Symbiosphère, SCOP basée à Fonsorbes, qui conçoit, fabrique, installe et entretient différents types de nichoirs adaptés à la faune locale dans une démarche de respect de l'environnement et d'utilité sociale.

Il est donc prévu d'installer 200 nichoirs sur le territoire du Muretain agglo, de suivre leur occupation et de travailler avec les animateurs ALAE et ALSH à la mise en place d'un programme de sensibilisation des plus jeunes.



Notre commune adhère pleinement à cette démarche. C'est ainsi que plusieurs nichoirs ont été installés sur la plaine sportive. ■

Observation de la faune et la flore de la gravière

Quatre classes de l'école de St-Hilaire se sont succédées les 15 et 16 mai 2019 sur le site de la gravière. Pour cause de mauvaise météo, la cinquième classe n'a pu s'y rendre.

Les élèves ont pu découvrir et observer la faune présente sur la partie ouest de la gravière, soit 8 ha qui sont rétrocédés à la commune depuis 2016. Jean-Philippe Thelliez (membre de Nature Midi-Pyrénées et membre du CA des Amis de St-Hilaire) a mené ces animations avec une grande compétence technique et pédagogique.



Grâce au matériel performant (2 longues vues, 2 jumelles) mis à la disposition des enfants, ils ont pu observer et identifier de très nombreuses espèces. Les oiseaux vus ou entendus :

Canard col vert - Corneille noire - Foulque macroule - Grèbe huppé - Goéland leucophaé - Grèbe castagneux - Héron cendré - Hironde de rivage - Lorient d'Europe - Merle - Milan noir - Mouette rieuse

Jean-Philippe avait installé un brise-vue afin de ne pas effrayer les oiseaux présents et ainsi mieux les observer... Les enfants ont bénéficié d'un cours d'ornithologie sur le terrain. Les enseignants ont été très satisfaits par la qualité de cette prestation.



Les membres du C.A. de l'association Les Amis de St-Hilaire se sont succédés pour accompagner élèves et enseignants et pour la sécurité, les dirigeants de GAI/A/BGO, ont arrêté l'accès des camions entre 9h30 et 11h30. Cette découverte du site communal a eu lieu grâce au partenariat entre la mairie de St-Hilaire, l'école et l'association Les Amis de St-Hilaire.

Une opération identique a été réalisée deux jours plus tard le samedi 18 mai dans le cadre d'une journée nature. Isabelle Baudracco, coache passionnée, a mis sa science à notre disposition à la découverte de la flore aux propriétés médicinales.

Bref, un après-midi ludique et didactique des plus intéressants sous la houlette de guides heureux de transmettre leur passion. ■

LES PROJETS DU 2^{ÈME} SEMESTRE 2019

- Samedi 7 septembre : participation au **Forum des associations**
- Samedi 12 octobre - 10h - salle du préau : conférence sur la "**Naturopathie**" par Mme Karine Maillard
- Samedi 26 octobre : **atelier goût** de 15h à 18h (6/14 ans)
- Samedi 23 ou 30 novembre : atelier enfants **travaux manuels**

La pêche

Programme du 2^{ème} semestre 2019

CONCOURS DE PÊCHE DE LA FÊTE LOCALE SAMEDI 31 AOÛT

Pour les **adultes** RV au **Pradet de 7h à 11h 30**
 Pour les **enfants** RV au **lac du Soulé de 15 à 16 h**

7h ouverture des inscriptions et casse croûte
 8h à 11h partie de pêche
 11h30 remise des lots et pot de l'amitié
 15h début du concours
 16h goûter et remise des lots surprises

Le 6 octobre 2019, la pêche organisera son 13^{ème} vide-grenier. ■



Le club de l'amitié

Le Club de l'Amitié de Saint-Hilaire se porte bien. Avec ses 130 adhérents issus du village mais aussi de communes voisines voire de départements voisins, il propose des activités mensuelles mais aussi des sorties, un voyage annuel de plusieurs jours, des sorties au spectacle et deux repas dansants, l'un ponctuant l'arrivée du printemps en avril, et l'autre à la fin d'année en décembre.

Les rendez-vous à partir de ce mois de septembre sont les suivants :

- Jeudi 19 septembre : **repas mensuel**
- 22 au 29 septembre : **voyage en Croatie** (complet)
- Jeudi 17 octobre : **repas mensuel**
- Dimanche 27 octobre : **sortie cabaret**
- Jeudi 21 novembre : **repas mensuel** (Beaujolais)
- Dimanche 15 décembre : **repas dansant** de fin d'année

Ces rencontres ne sont pas réservées aux seuls adhérents. Toute personne intéressée par l'une de ces activités peut s'inscrire auprès de la présidente au « tarif non adhérent ». Le club vous accueillera avec plaisir dans le but de vous divertir dans un esprit de convivialité. ■



La journée pique-nique du 14 juillet sur la plaine sportive



Passion country

L'association pratique la danse en ligne tous les mercredis soir à la salle

des fêtes de la commune et ce dans une ambiance très conviviale.

Les passionnées de danse sont allées porter leur bonne humeur au sein de deux maisons de retraite à Villeneuve-Tolosane et Rieumes.

Ces rencontres ont été humainement très riches et seront renouvelées pour la saison prochaine qui débutera dès le mois de septembre. ■



Pour des infos, contactez **Cyrille Monteiro**
 Présidente Passion Country
 Tél. : 06 03 33 83 87
 Mail : cyrille.monteiro@orange.fr

Football



L'ENTENTE ETOILE SPORTIVE DE SAINT HILAIRE / LE FAUGA s'est délocalisée durant cinq jours du 18 au 23 avril 2019 en Espagne, pour participer au tournoi international **COPA JORDI de BLANES**.

Notre **ECOLE DE FOOT** qui tourne à plein régime, a vu 3 de ses équipes participer aux matchs internationaux durant 3 jours : 1 équipe U13, 1 équipe U11, et 1 équipe U10 faisant un total de 35 garçons et filles. L'ensemble du groupe joueurs et encadrement était logé dans un hôtel dans la ville de CALELLA.

Sur le plan sportif, tous ces jeunes joueurs ont vécu une expérience sportive d'une grande intensité dont un match contre une équipe italienne

qui restera gravé dans tous les esprits des joueurs, dirigeants et parents qui étaient sur place. Nos équipes ont rencontré les clubs suivants :

LES U10

FC Renens (Suisse) – USO Nuvolento (Italie) – ASD Fosso San Rocco (Italie) – Tean BBC (Suisse)

LES U11

Club Deportivo Calasanz (Espagne) – Sporting Rieti (Italie) – FC Collex Bossy (Suisse) – VD Ciera (Espagne)

LES U13

FC Aigle (Suisse) – DHC (Pays Bas) – Goliardicapolis (Italie) – Nieuw West Amsterdam (Pays Bas)

Et afin de finaliser cette expérience pour tous nos jeunes joueurs, une visite était organisée le dimanche 21 avril après-midi au prestigieux stade de BARCELONE le « CAMP NOU ».

*U : Under (en dessous de)

L'ENTENTE SAINT HILAIRE / LE FAUGA tient à remercier tous les acteurs qui ont œuvré pour pouvoir mener à bien ce projet pour les enfants, et je tiens à saluer particulièrement les coachs de toutes les équipes pour leur participation et leur implication : Franck BAQUE ESSH - Gabriel CIONI ESSH - Régis GRANDE ESSH – J.C. CHUST ESSH - Laurence MORIN USF – Logan REVAULT USF – Dominique CLAIRAC USF – Sébastien SIEURAC USF

Le Président ESSH



L'entente et la team BBC Suisse



Le podium final

Cette année a été riche en rencontres, échanges et partage au travers :

- Du café associatif/dépôt de pain le mercredi et le samedi matin
- Des différents ateliers (tous âges confondus) de loisirs créatifs, baby/parents, informatique
- Des soirées animées : œnologie, cartes, anniversaires....
- Des diverses animations du foyer sans oublier la participation et l'implication des bénévoles

Merci à tous pour cette saison !

Voici un petit aperçu de ce qui vous attend dès la rentrée :

- Pilates et gym entretien pour adultes
- Multisports pour enfants à partir de 5 ans (moyenne section)
- Bridge, anglais, scrabble, randonnées



livres (partenariat avec la médiathèque du Fauga) et jeux de sociétés. **Toutes les nouvelles idées sont les bienvenues, venez nous rencontrer.**

L'équipe du Foyer Rural

Les cours d'anglais reprendront le 1^{er} octobre à L'estanquet. Ils s'adressent à ceux et celles qui ont des notions ou dont l'étude de l'anglais est bien lointaine !
• Cours le samedi de 9h30 à 10h30
Un cours d'essai gratuit.
Pour tout renseignement, contactez Martine Carrière : 07 82 60 40 53 ou martinecarriere@yahoo.fr

- Loisirs créatifs : enfants/adultes
- Baby/parents
- Soutien informatique
- Projet jeunes
- Soirées œnologiques, cartes...

Dans les nouveautés pour la rentrée, nous avons décidé de développer davantage le café associatif avec prêt de

Forum des associations

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2019

Le forum des associations de Saint-Hilaire aura lieu le samedi 7 septembre 2019 place des Troubadours. Les associations du village seront présentes pour promouvoir et présenter leurs activités sportives, culturelles, scolaires et de loisirs. Vous pourrez rencontrer tous les bénévoles sans lesquels la vie associative ne serait pas tout à fait la même, vous renseigner ou tout simplement vous inscrire à une activité. Les nouveaux arrivants seront les bienvenus.

Le Téléthon

6 DÉCEMBRE 2019

Les associations de Saint Hilaire participeront au prochain Téléthon le samedi 6 décembre. Si vous souhaitez être actifs et soutenir cette cause, venez les rejoindre.

CLSH

Ce sont 3 communes qui ont accueilli le CLSH nouvelle formule développée par le Muretain Agglo : St-Hilaire, Le Fauga et Lavernose. Pour marquer la fin de l'animation 2019, un intervillage a été organisé auquel ont participé les élus de St-Hilaire et Le Fauga qui ont répondu à l'invitation. Un beau succès pour cette première organisation.



Le Muretain Agglo propose un service de location de bennes pour les déchets verts en grosse quantité !

Sont concernés par ce service les habitants de notre commune.



publique à l'extérieur de la propriété des administrés car les agents ne sont pas habilités à pénétrer dans les propriétés privées.

Réservation auprès de la direction environnement au 05 34 46 30 50

COLLECTE DES ENCOMBRANTS
2^{ème} semestre 2019

Vendredi 13 septembre 2019
Vendredi 6 décembre 2019

Rappel : Un encombrant est un déchet qui, en raison de son volume ou de son poids, n'entre pas dans le coffre d'une voiture.

Les encombrants doivent être sortis uniquement la veille au soir de la date de ramassage sur le domaine public. Les encombrants sont collectés par le Muretain agglo à partir de 4 heures le matin, une fois par trimestre. ■

• **Déchets végétaux acceptés :** tailles, tontes, feuilles, herbes, branchages et tronc inférieur à 15 cm de diamètre. Les souches ne sont pas autorisées.

ment le lendemain matin à la même heure). Possibilité de réserver un week-end au même tarif (le dépôt se faisant le vendredi matin entre 8h et 12h et la reprise le lundi matin).

• **Tarif :** 43€ TTC la journée (livraison le matin entre 8h et 12h et enlève-

• **Volume des bennes :** 6 à 7 m³. Les bennes sont déposées sur la voie

En dehors de ces règles, les encombrants ne doivent pas être présentés et abandonnés sur le domaine public. Les déchèteries du Muretain Agglo sont disponibles pour permettre de déposer vos encombrants sur les autres périodes en respectant l'environnement.

Un doute, une question : Service Environnement du Muretain agglo : 05 34 46 30 50

NUISANCES SONORES

BRICOLAGE, JARDINAGE

Un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage règlemente les horaires de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (tondeuses, motoculteur, perceuse...) :

- **les jours ouvrables :** de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- **les samedis :** de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **les dimanches et jours fériés :** de 10h à 12h et de 16h à 18h



Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



» Le Tour de France 2019 de passage à St Hilaire



L'enlèvement des coussins berlinois pour la sécurité des coureurs



» Assainissement – Eaux pluviales

Le schéma d'assainissement instruit par le SIVOM SAGe arrive à son terme et pourra être intégré dans le PLU de Saint-Hilaire dès sa validation par le syndicat. Cette validation permettra de programmer les dernières extensions pour la commune.

Le traitement des eaux pluviales est intégré dans les compétences assainissement sous trois critères :

- eaux pluviales urbaines (urbanisation),
- eaux pluviales voirie (fossés et réseau pluvial recevant les eaux de voirie),
- et eaux pluviales de ruissellement (autres zones).

A compter du 1^{er} janvier, ces deux points de compétence seront transmis à la communauté d'agglomération (loi NOTRe). ■



» Voirie

La réfection de l'impasse de l'Oraison et de la partie ouest de la rue des Pyrénées est reportée début septembre pour cause d'indisponibilité de l'entreprise adjudicataire du marché signé par le Muretain Agglo. ■



» L'habitat social

44 familles sont devenues Saint-Hilairiennes. Elles ont été accueillies courant juillet et se sont installées dans un cadre agréable voulu par le bailleur social ALTEAL (16 logements collectifs et 28 pavillons). Le boulanger pâtissier qui a réservé le local commercial au pied de l'immeuble sud d'ALTEAL a confirmé son installation qui devrait intervenir dans les trois mois à venir. Un salon de coiffure doit également ouvrir ses portes. ■



» Radar pédagogique

La commune a mobilisé le soutien du Conseil Départemental d'Energie pour installer prochainement deux radars pédagogiques à énergie solaire sur la RD 15 (avenue Tolosane, avenue du Mont Valier). Si la pédagogie peut raisonner les contrevenants à la vitesse autorisée dans la traversée du village... ■

» Aire déchets verts

L'aire de réception des déchets verts a été nettoyée. C'était bien nécessaire après des années de dépôts issus des travaux et récupérations de toutes sortes. Cette action sera complétée par la mise en place de toilettes sèches au service, principalement, des personnels qui interviennent sur cet espace. ■

» Etat Civil

Naissances

- NOUGUES Anais, 10 décembre 2018
- CERQUEIRA Maiwenn, 19 février 2019
- GAUDET PAUCHARD Swan, 27 février 2019
- FOURNIER Nino, 28 mars 2019
- IMART Mya, 13 avril 2019
- OUKIL FESCOURT Emy, 28 mai 2019

Mariages

- CARTIER Audrey et THOREAU Johnny, 12 janvier 2019
- ORIA LIRIANO Viviana et SOLA Jean-Jacques, 20 avril 2019
- COTTANCIN Claire et CORTES Gaël, 8 juin 2019

Décès

- CAUBET Georges, 15 avril 2019
- SANZ Daniel, 23 avril 2019
- MAINGARD Raymond, 23 mai 2019
- DARQUIE Alain, 26 juillet 2019
- DUPLAN Elise, épouse TROPIS, 9 août 2019

» Ecole

Bienvenue à Madame BERTACCHINI, la nouvelle directrice de l'école de Saint-Hilaire. Ouverture d'une classe maternelle supplémentaire à Ox à la rentrée 2019.

» Infos Mairie

Ouverture de la Mairie

Lundi - mercredi - jeudi :
8h30-12h et 14h-18h

Vendredi :
8h30-12h et 14h-17h

Fermeture le mardi

Tél : 05 34 46 01 90 - Télécopie : 05 34 46 01 94
Messagerie : mairie.sthilaire31@wanadoo.fr

Saint Hilaire en fête

30, 31 août et 1^{er} septembre

VENDREDI 30 AOÛT

- Feu d'artifice
- Soirée avec DJ Fou

Fête foraine
les 3 jours

SAMEDI 31 AOÛT

- Concours de pêche
- Cassoulet
- Soirée avec l'orchestre COLUMBIA

DIMANCHE 1^{ER} SEPTEMBRE

- Apéritif concert de la municipalité
- Concours de pétanque
- Animations
- Apéritif concert du Comité des Fêtes
- Animation banda LOS DIABLOS
- Clôture concert rock "RMS"